

*La présente communication n'est pas destinée à être libérée, publiée, distribuée, ou relevée par d'autre moyen, directe ou indirecte, tout ou partie dans ou vers les États-Unis, le Canada, le Japon et l'Australie ou dans tout autre juridiction où la distribution est interdite par la législation applicable*

### CONDITIONS RELATIVES AU DIVIDENDE OPTIONNEL

**Le Conseil d'Administration du gérant de WDP a décidé d'offrir cette année à nouveau aux actionnaires la possibilité d'un dividende optionnel. Les actionnaires ont été informés pendant l'Assemblée Générale qui a eu lieu aujourd'hui, sur les modalités concrètes du dividende optionnel, dont le prix d'émission et la période d'agrément. Ultérieurement, l'Assemblée Générale a approuvé le dividende pour 2016.**

Le Conseil d'Administration du gérant de WDP a décidé d'utiliser à nouveau la possibilité d'un dividende optionnel, offrant aux actionnaires l'option (1) de verser leur créance, qui provient de la distribution du bénéfice concernant l'exercice 2016, dans le capital de la société en échange de l'émission de nouvelles actions<sup>1</sup>, ou (2) de recevoir le dividende en espèces, ou (3) de opter pour une combinaison des deux options précédentes. Les nouvelles actions de WDP seront émises le 1er janvier 2017, pour que le premier dividende soit payable en T2 2018. L'apport en nature en échange pour l'émission des actions, dans le cadre du dividende optionnel, mènera à une rétention des moyens dans l'entreprise qui renforcera sa position de capital, et seront utilisées par l'entreprise pour le financement du plan de croissance stratégique 2016-20.

---

<sup>1</sup> Dans le cas d'un dividende optionnel, la créance de dividende net attachée à un nombre défini d'actions existantes donne droit à une action nouvelle, à un prix d'émission par action pouvant, le cas échéant, comporter une réduction par rapport au cours de bourse (ou, selon les cas, à un cours de bourse moyen sur une période donnée). L'émission d'actions dans le cadre d'un dividende optionnel est soumise au droit commun des sociétés relatif aux augmentations de capital. Les règles particulières relatives à l'apport en nature dans une SIR, telles que prévues à l'article 26, §2 de la Loi du 12 mai 2014, ne sont pas non plus applicables sous certaines conditions.

Les actionnaires ont donc le choix entre :

▪ **Distribution du dividende en espèces :**

Le coupon n°27 donne droit à un dividende de 4,26 euros brut (arrondi) ou 2,98 euros net (exacte) par action (après déduction du précompte mobilier de 30%<sup>2</sup>).

▪ **Apport du dividende en échange de nouvelles actions WDP :**

Il est possible de souscrire une nouvelle action par l'apport de 28 coupons n°27 (chacun à hauteur du dividende net de 2,98 euros, ou 83,44 euros au total).

Ces modalités ont été constatées sur base de la moyenne de la moyenne des cours des titres échangés (VWAP ou Volume Weighted Average Price) de l'action WDP durant les cinq dernières séances sur Euronext Bruxelles et Amsterdam, notamment du 19 avril 2017 jusqu'au 25 avril 2017 inclus, à savoir 88,89 euros. Puisque les nouvelles actions seront émises à partir du 1er janvier 2017, le dividende brut d'environ 4,26 euros pour l'exercice 2016 a été déduit, ce qui mène à une bourse moyenne rectifié de 84,63 euros. Alors, le prix d'émission final de 83,44 euros implique une réduction de 1,4% vis-à-vis de la moyenne des cours de titres échangés (calculé sur base du VWAP). Basé sur le cours de clôture de hier, 25 avril 2017 (c'est-à-dire 91,25 euros, également après déduction du dividende brut), la réduction s'élève à 4,1%.

▪ **Combinaison de modalités de paiement :**

Un mix entre l'apport en nature des droits de dividendes en échange pour de nouvelles actions, et un paiement du dividende en espèces.

L'actionnaire de référence de WDP, la famille Jos De Pauw, a déjà fait savoir qu'il entend souscrire pour la totalité de sa participation sur le dividende optionnel.

L'action WDP sera cotée à l'inclusion du coupon n°27 jusqu'au mercredi 26 avril 2017 inclus. À partir du jeudi 27 avril 2017, l'action WDP sera cotée ex coupon n°27. Il n'est pas possible d'acquérir plus de coupons n°27. Le coupon ne sera pas coté non pas négociable en bourse.

Les actionnaires sont invités à communiquer leur choix entre les trois possibilités de paiements à leur institution financière dans la période du mardi 2 mai 2017 jusqu'au vendredi 12 mai 2017 (16:00 CET) inclus. Les actionnaires qui n'ont pas communiqué leur choix avant la fin de cette période de choix, recevront leur dividende automatiquement et exclusivement en paiement en espèces. Toute information complémentaire est incorporée dans le **mémoire d'information** qui sera disponible sur le site web de WDP ([www.wdp.eu](http://www.wdp.eu)) à partir du mercredi 26 avril 2017. De plus, WDP avancera la publication de ses résultats du premier trimestre le mercredi 3 mai 2017 (avant bourse).

---

<sup>2</sup> Voir aussi l'article 269 du Code des Impôts sur les revenus 1992 modifié par la Loi-Programme (articles 93 jusqu'à 95) du 25 décembre 2016.

Le vendredi 19 mai 2017 – avant bourse –, la distribution effective du dividende aura lieu en fonction du choix des actionnaires, sous la forme de l'émission de nouvelles actions en échange de l'apport des droits de dividendes, du paiement du dividende en espèces ou une combinaison des modalités de paiements précédentes. Les nouveaux titres créés seront directement cotés et donc négociables à partir du vendredi 19 mai 2017. Les résultats du dividende optionnel seront aussi annoncés ce jour-ci.

Le service financier est prévu par ING Belgique (comme institution financière principale) ou via chaque autre institution financière.

### Agenda pour les actionnaires

26 04 2017	Assemblée Générale
26 04 2017	Publication du memorandum d'information sur le dividende optionnel
27 04 2017	Date de détachement du coupon de dividende 2016
28 04 2017	Date de clôture du registre des dividendes 2016
03 05 2017	Publication des résultats du 1er trimestre 2017
02 05 2017 à 12 05 2017	Période de choix de l'actionnaire
19 05 2017	Mise en paiement du dividende  Publication des résultats du dividende optionnel  Négociation des nouveaux titres sur Euronext Brussels et Amsterdam

---

**Pour plus d'informations, veuillez-vous adresser à :**

WDP Comm. VA  
Blakebergen 15  
1861 Wolvertem  
Belgique

[www.wdp.eu](http://www.wdp.eu)  
[investorrelations@wdp.eu](mailto:investorrelations@wdp.eu)

**Joost Uwents**  
CEO

M +32 (0) 476 88 99 26  
[joost.uwents@wdp.eu](mailto:joost.uwents@wdp.eu)

**Mickael Van den Hauwe**  
CFO

M +32 (0) 473 93 74 91  
[mickael.vandenhauwe@wdp.eu](mailto:mickael.vandenhauwe@wdp.eu)

Image gallery: [www.wdp.eu/pictures](http://www.wdp.eu/pictures)

---

*WDP développe et investit dans des bâtiments logistiques (espaces d'entreposage et bureaux). WDP dispose de plus de 3 millions de m<sup>2</sup> d'immeubles en portefeuille. Ce patrimoine international de bâtiments semi-industriels et logistiques est réparti sur plus de 160 sites situés à des carrefours logistiques en matière de stockage et de distribution en Belgique, aux Pays-Bas, en France, en Luxembourg et en Roumanie. Pour tout complément d'informations sur WDP, veuillez consulter le site [www.wdp.eu](http://www.wdp.eu).*

*WDP Comm.VA – BE-REIT (Société Immobilière Réglementée publique sous le droit belge).  
Numéro d'entreprise 0417.199.869 (RPM Bruxelles)*

---

*Cette annonce ne constitue pas une recommandation relative à une offre quelconque. Les personnes qui envisagent un investissement dans des instruments financiers doivent consulter une personne autorisée, spécialisée en le conseil en matière de tels investissements. Ce communiqué de presse et les autres informations qui sont mises à disposition dans le cadre du dividende optionnel ne constituent pas une offre de ou une sollicitation à souscrire à des actions de WDP ou à en acquérir aux Etats-Unis, ni constitue-t-elle une offre de ou une sollicitation à souscrire à des actions de WDP ou à en acquérir dans quelque juridiction où telle offre ne serait pas autorisée avant d'être enregistrée ou qualifiée conformément aux lois de telle juridiction. Non plus constitue-t-elle une offre ou sollicitation à quelque personne qui ne peut légalement recevoir une telle offre ou sollicitation. Les actions de WDP n'ont pas été et ne seront pas enregistrées conformément au US Securities Act de 1933, et les titres ne peuvent pas être offerts ou vendus aux Etats-Unis sans enregistrement conformément au US Securities Act de 1933 ou sans exemption d'enregistrement et WDP n'a pas l'intention d'organiser une offre de titres aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon, ou à quelque résident ou citoyen des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Ni cette annonce, ni une copie de celle-ci ne peut être introduite ou envoyée dans ou envers, ou directement ou indirectement distribuée aux Etats-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon, ou ailleurs hors de la Belgique. La distribution de cette annonce peut être soumise à des restrictions légales et toutes les personnes qui ont accès à cette annonce devraient s'informer de telles restrictions éventuelles et les respecter.*